



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE
LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2016-090

PUBLIÉ LE 24 JUIN 2016

Sommaire

DRDJSCS Centre-Val de Loire

R24-2016-05-18-012 - Avenant à la convention de délégation de gestion (1 page)

Page 3

ESAD d'Orléans

R24-2016-05-18-011 - Délibération n 6 - Réforme du matériel et don (1 page)

Page 5

DRDJSCS Centre-Val de Loire

R24-2016-05-18-012

Avenant à la convention de délégation de gestion

Avenant à la convention de délégation de gestion

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion signée le 11 février 2016 à Orléans entre la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire, représentée par sa Directrice, désigné sous le terme de "**délégant**",

et La Direction Régionale des Finances Publiques du Loiret et de la région Centre-Val de Loire, représentée par le responsable du pôle pilotage et ressources, désigné sous le terme de "**délégataire**",

A l'article 1^{er} de la convention du 11 février 2016 précitée est ajoutée la mention suivante :
« Programme 135 - Urbanisme territoires et amélioration de l'habitat »

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait, à Orléans

Le 23 mai 2016

Le délégant ,
Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion Sociale du Centre-Val
de Loire et du Loiret
La directrice régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et de la cohésion
sociale Centre-Val de Loire, Loiret
Signé : Sylvie HIRTZIG

Le délégataire,
Direction Régionale des Finances Publiques
du Loiret et de la région Centre-Val de Loire
Signé : Jean-Marc GARRIGUES
Administrateur des Finances Publiques

L'administrateur des finances publiques,

OSD par délégation du Préfet
de la région Centre-Val de Loire

en date du 13 janvier 2016

Visa du Préfet de la Région
Centre-Val de Loire

Signé : Nacer MEDDAH

ESAD d'Orléans

R24-2016-05-18-011

Délibération n 6 - Réforme du matériel et don

Matériel à réformer et acceptation de dons

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MAI 2016

DELIBERATION N° 6

Objet : Matériel à réformer et acception de dons .

Une partie du matériel de l'ÉSAD Orléans, notamment informatique, est devenu obsolète voir hors d'usage. La mise en réforme de ces matériels est donc nécessaire.

S'agissant du matériel informatique, il est envisagé de le céder à titre gracieux à l'association TREMPLIN, 180 Rue des Moulins, 45750 Saint-Pryvé-Saint-Mesmin. Cette association de réinsertion professionnelle assure le démantèlement de ces appareils. Les autres matériels seront donnés à des associations caritatives ou sont voués à la destruction.

Par ailleurs, des dons de matériels photo ont été effectués au profit de de l'ÉSAD, il s'agit de :

- Deux appareils argentiques, NIKON
- Un appareil argentique 24x36, FUJICA

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil d'administration :

- 1) d'autoriser la mise en réforme du matériel dont la liste est jointe à la présente délibération,**
- 2) de sortir ce matériel des immobilisations,**
- 3) de céder le matériel informatique à titre gracieux à l'association TREMPLIN,**
- 4) d'autoriser la destruction des matériels obsolètes ou les dons à des associations,**
- 5) d'accepter les différents dons de matériels photographiques faits au profit de l'ÉSAD Orléans,**
- 6) d'autoriser Madame la Présidente à signer les actes correspondants.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L 1431-1 à L 1431-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'accusé réception de la Préfecture.

Orléans, le 18 mai 2016

La Présidente,

Signé : Béatrice BARRUEL.